

PLAN D'URBANISME

Ville de Bécancour



Ville de
Bécancour
de Nature Énergique!

PLAN D'URBANISME

VILLE DE BÉCANCOUR



COPIE AUTHENTIQUE

26 MARS 1991
France Leclerc
Me FRANCE LECLERC, Notaire
ASSISTANT-GREFFIER

R-470

Jerry Desbois

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1.0	MISE EN SITUATION.	1
1.1	La municipalité dans le contexte régional.	1
1.2	Les objectifs généraux du plan d'urbanisme	1
2.0	LE CONTEXTE D'INTERVENTION	3
2.1	Les caractéristiques territoriales	3
2.1.1	La structure de développement	3
2.1.2	La topographie.	3
2.1.3	Les types de sol.	4
2.1.4	Les lacs et les rivières.	7
2.1.5	Les contraintes à l'aménagement.	7
2.2	L'utilisation du sol	8
2.2.1	L'agriculture	8
2.2.2	L'habitation.	10
2.2.3	Les commerces et industries	12
2.2.4	L'industrie	14
2.2.5	Les services publics et institutionnels	14
2.2.6	Les parcs et espaces verts.	15
2.2.7	Les activités de villégiature	16
2.2.8	Les éléments récréo-touristiques.	16
2.2.9	Les carrières et sablières.	16
2.2.10	Les sites d'élimination de déchets.	17
2.2.11	Le territoire amérindien Wôlinak.	17
2.3	L'évolution de la construction	18
2.4	Les réseaux de transport et d'utilité publique	28
2.4.1	Le réseau routier régional.	28
2.4.2	Le réseau routier local	28

4.4	Les interventions particulières.	63
4.4.1	Secteur Saint-Grégoire.	63
4.4.2	Secteur Précieux-Sang	64
4.4.3	Secteur Sainte-Angèle	65
4.4.4	Secteur Sainte-Gertrude	65
4.4.5	Secteur Bécancour	66
4.4.6	Secteur Gentilly.	67

5.0 RÉFÉRENCES

ANNEXE 1 : PROGRAMME TRIENNAL DES TRAVAUX PERTINENTS

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU	1	Types de sol	4
TABLEAU	2	Répartition des sols par secteur	6
TABLEAU	3	Types de production agricole	9
TABLEAU	4	Répartition de la typologie résidentielle	11
TABLEAU	5	Répartition des commerces et services par catégorie de biens par secteur	13
TABLEAU	6	Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction (Ville de Bécancour) . . .	19
TABLEAU	7	Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction (Secteur Gentilly) . . .	20
TABLEAU	8	Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction (Secteur Bécancour) . . .	21
TABLEAU	9	Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction (Secteur Ste-Angèle) . . .	22
TABLEAU	10	Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction (Secteur St-Grégoire) . . .	23
TABLEAU	11	Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction (Secteur Précieux-Sang) . .	24
TABLEAU	12	Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction (Secteur Ste-Gertrude) . .	25
TABLEAU	13	Le réseau routier régional	29
TABLEAU	14	Évolution de la population	33
TABLEAU	15	Répartition de la population selon les groupes d'âge	34

INTRODUCTION

MANDAT

Le conseil de la Ville de Bécancour, conscient des implications et des objectifs inhérents à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), a mandaté la firme SOGESTEC/URBANISME pour la confection d'un plan d'urbanisme et d'une réglementation conforme audit plan couvrant l'ensemble du territoire local, le tout élaboré en conformité avec le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté (M.R.C.) de Bécancour.

Le présent rapport accompagne et fait partie intégrante du plan d'urbanisme de la municipalité.

LE CADRE LÉGAL D'INTERVENTION

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), en vigueur depuis le 12 décembre 1979, régit les procédures, l'élaboration et le contenu du plan et des règlements d'urbanisme.

Conformément à cette loi, le plan d'urbanisme doit contenir, en vertu de l'article 83, les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité ainsi que les grandes affectations du sol et les densités de son occupation. Les éléments facultatifs énumérés aux articles 84 et 85 de la même loi peuvent aussi se greffer au plan selon les besoins et les particularités de la municipalité.

De plus, le plan d'urbanisme doit être accompagné d'une description des travaux pertinents que la municipalité entend exécuter au cours des trois (3) années subséquentes et ce, avec une indication de leurs coûts approximatifs (article 87).

1.0 MISE EN SITUATION

1.1 La municipalité dans le contexte régional

Au plan régional, la Ville de Bécancour fait partie d'un regroupement de quatorze (14) municipalités composant la M.R.C. de Bécancour. Son territoire étant situé à l'extrémité ouest de cette M.R.C., la Ville de Bécancour se trouve également limitrophe à certaines municipalités faisant partie de la M.R.C. de Nicolet-Yamaska.

Les lettres patentés de la Ville de Bécancour ont été émises le 21 septembre 1965 suite à la fusion de onze municipalités rurales; la ville totalisait au dernier recensement (1986) une population de 10 472 citoyens. Cette dernière, distribuée sur un territoire de 434,29 km², révèle une densité de 24,1 habitants par km². Pour fins administratives, le territoire municipal a été découpé en six (6) grandes divisions soient les secteurs Saint-Grégoire, Sainte-Angèle-de-Laval, Bécancour, Gentilly, Sainte-Gertrude et Précieux-Sang.

L'industrie de grande envergure, les petites et moyennes entreprises, le commerce et l'agriculture constituent la base économique de la municipalité. Les caractéristiques territoriales et l'importance des activités industrielles et agricoles au sein de la municipalité lui confèrent un statut de "ville à la campagne".

1.2 Les objectifs généraux du plan d'urbanisme

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en vigueur depuis le 12 décembre 1979, et le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour, en vigueur depuis le 11 février 1988, représentent la base juridique du plan d'urbanisme de la Ville de Bécancour. Celui-ci doit être élaboré en conformité avec ces documents.

Le plan d'urbanisme dresse un portrait de la municipalité, fait état des problèmes et des possibilités et oriente le développement du territoire. Tenant compte des visions de plusieurs intervenants et étant soumis

à la consultation publique, le plan d'urbanisme est le reflet de la volonté de la municipalité et de sa population en matière d'aménagement du territoire.

Enfin, la réglementation d'urbanisme viendra contrôler le développement, compte tenu des orientations d'aménagement et des affectations du sol fixées par le plan d'urbanisme.

2.0 LE CONTEXTE D'INTERVENTION

2.1 Les caractéristiques territoriales

2.1.1 La structure de développement

Au niveau de la structure de développement, la Ville de Bécancour est composée de neuf (9) noyaux urbains distribués sur un vaste territoire agricole et forestier. Plusieurs de ceux-ci se retrouvent à proximité des rives du fleuve Saint-Laurent. Il s'agit de Sainte-Angèle-de-Laval et Gentilly, ainsi que du Plateau Laval, et du grand territoire occupé par le parc industriel et portuaire (SPICQ), la centrale nucléaire (Hydro-Québec) et l'ancienne usine d'eau lourde (Énergie atomique du Canada). Localisés un peu plus en retrait des rives du fleuve Saint-Laurent, on retrouve les noyaux des secteurs Saint-Grégoire (à proximité de l'échangeur des autoroutes 30 et 55) et Bécancour (en bordure de la rivière Bécancour) ainsi que du Domaine Duval. Finalement, on retrouve les noyaux des secteurs Précieux-Sang et Sainte-Gertrude dans la partie sud du territoire municipal.

2.1.2 La topographie

Situé dans la plaine du Saint-Laurent, le territoire de la municipalité est caractérisé par un relief plat. Les zones à pentes fortes (5 à 10% et plus de 10%) sont limitées aux escarpements de terrasses et aux berges des rivières Bécancour et Gentilly.

2.1.3 Les types de sol

Les sols sont composés majoritairement de sable et d'argile. Le tableau I nous permet de constater que près de 50% de la superficie du territoire correspond à des terres sablonneuses, tandis qu'environ 40% consiste en des terres argileuses. On note également la présence de till (mélange de matériaux grossiers, de sable et d'argile qui consiste en une mince couche de sol reposant sur la roche en place à quelques pieds de profondeur) et de marécages.

TABLEAU I

Types de sol

VILLE DE BÉCANCOUR

TYPE DE SOL	SUPERFICIE (km ²)	% DU TERRITOIRE
Argile	159	37
Sable	206	48
Till mince	53	12
Marécages	16	4
	434	101

Source: M.R.C. de Bécancour, Portrait M.R.C. de Bécancour, 1983, tableau 1, p.3.

Par ailleurs, le tableau 2 établit la répartition des sols par secteur. On remarque que les terres argileuses se retrouvent principalement dans les secteurs Saint-Grégoire, Bécancour et Sainte-Gertrude, tandis que les terres sablonneuses sont surtout localisées dans les secteurs Bécancour, Précieux-Sang, Sainte-Gertrude et Gentilly. Les sols composés de till se retrouvent majoritairement dans les secteurs Sainte-Angèle-de-Laval et Sainte-Gertrude. Finalement, les quelques marécages sont situés dans les secteurs Sainte-Angèle-de-Laval (au nord du lac Saint-Paul), Saint-Grégoire (berges de la rivière Godefroy) et Bécancour (à l'est de la rivière Bécancour à la hauteur de l'embouchure de la rivière Saint-Wenceslas).

TABLEAU 2

Répartition des sols par secteur

VILLE DE BÉCANCOUR

SECTEUR	TYPE DE SOL	% DU TERRITOIRE (APPROX.)
St-Grégoire	argile	75
	sable	25
	till mince	ng*
Ste-Angèle	till mince	80
	argile	10
	sable	5
	marécages	5
Précieux-Sang	sable	70
	argile	30
Bécancour	sable	50
	argile	50
	till mince	ng
	marécages	ng
Gentilly	sable	70
	argile	30
	till mince	ng
Ste-Gertrude	sable	40
	argile	35
	till mince	25

Source: M.R.C. de Bécancour, Portrait M.R.C. de Bécancour,
1983, carte 1 (dépôts meubles), p.2.

* Proportion négligeable.

2.1.4 Les lacs et les rivières

Le territoire municipal compte deux (2) lacs dont le plus important est le lac Saint-Paul, situé entre les noyaux urbains des secteurs Saint-Grégoire et Bécancour. Le lac aux Outardes, de faible étendue et localisé près du lac Saint-Paul, s'assimile à ce dernier lors des périodes de crue.

De plus, huit (8) rivières sillonnent le territoire de la municipalité. Il s'agit des rivières Sainte-Marguerite, Godefroy, Bécancour, Saint-Wenceslas, Gentilly, Gentilly Ouest, du Moulin et aux Orignaux. On note également la présence d'autres cours d'eau dont le débit est moins important, ainsi que de nombreux ruisseaux.

2.1.5 Les contraintes à l'aménagement

Certaines parties de territoire présentant des risques d'inondation et de glissement de terrain. D'une part, les endroits les plus propices aux inondations se retrouvent le long du fleuve Saint-Laurent, ainsi que sur les rives du lac Saint-Paul et en bordure des rivières Sainte-Marguerite (en aval de la rue Gauthier, secteur Saint-Grégoire), Godefroy, Bécancour (en aval du pont du Canadien National) et Gentilly (en aval du pont de la route 132).

Quant aux lieux présentant des risques de glissement de terrain, on les retrouve le long des rivières Bécancour, Saint-Wenceslas, Gentilly (en amont du pont de la route 132), Gentilly Ouest et aux Glaises (en amont du pont de la route 132 situé à l'extrémité est de la municipalité, secteur Gentilly), ainsi qu'en bordure de certaines branches des rivières Gentilly, Gentilly Ouest, du Moulin et aux Glaises.

2.2 L'utilisation du sol

Le relevé de l'utilisation du sol demeure une étape essentielle dans le processus d'élaboration du plan d'urbanisme. Ce relevé nous permet de dégager les points suivants :

2.2.1 L'agriculture

L'agriculture tient une place importante dans l'économie de la municipalité. Cette dernière se situe au coeur d'une région agricole structurée. Les sols agricoles y comptent d'ailleurs parmi les meilleurs au Québec.

Le tableau 3 dresse un portrait général de l'agriculture sur le territoire de la Ville de Bécancour. On constate que la production agricole est associée principalement aux produits laitiers (127 producteurs), aux bovins de boucherie (63 éleveurs) et à la culture de céréales (52 producteurs). On retrouve également, mais dans une proportion moins importante, des éleveurs de porcs (8 producteurs) et des aviculteurs (8 producteurs). L'acériculture constitue elle aussi une ressource économique non négligeable (8 producteurs et 34 producteurs secondaires). Finalement, la production forestière est également présente mais de façon secondaire (27 producteurs secondaires).

TABLEAU 3
Types de production agricole
VILLE DE BÉCANCOUR

SECTEUR	NOMBRE DE PRODUCTEURS	TYPE DE PRODUCTION								
		LAITIÈRE	BOVINE	AVICOLE	OVINE	PORCINE	CÉRÉALES	ACÉRIQUE	FORESTIÈRE	AUTRES
ST-GRÉGOIRE	93	44	7	5	2	3	22	3 (9)	(7)	7
BÉCANCOUR	18	5	8	0	1	0	4	0	(2)	0
GENTILLY	71	32	18	1	1	1	10	0 (8)	(6)	8
PRÉCIEUX-SANG	26	11	4	0	0	1	6	2 (4)	(3)	2
STE-ANG LE-DE-LAVAL	17	5	3	0	1	0	3	0 (1)	(0)	5
STE-GERTRUDE	75	30	23	2	2	3	7	3 (12)	(9)	5
VILLE DE BÉCANCOUR	300	127	63	8	7	8	52	8 (34)	(27)	27

Source: M.A.P.A.Q., Bureau de renseignements agricoles, Bécancour (secteur Gentilly), compilation spéciale, 15 juin 1989.

()= PRODUCTION SECONDAIRE.

Par ailleurs, l'analyse des données nous permet de noter que les producteurs agricoles sont principalement regroupés dans les secteurs Saint-Grégoire (93 producteurs), Sainte-Gertrude (75 producteurs) et Gentilly (71 producteurs). On remarque également que la production laitière s'effectue principalement dans le secteur Saint-Grégoire (44 producteurs), que l'élevage des bovins de boucherie se retrouve principalement dans le secteur Sainte-Gertrude (23 éleveurs), et que la production de céréales s'effectue principalement dans le secteur Saint-Grégoire.

2.2.2 L'habitation

On retrouve sur le territoire de la Ville de Bécancour un total approximatif de 2906 immeubles résidentiels. Le tableau 4 nous indique le nombre et la proportion des différents types d'habitations existants par rapport au total des immeubles résidentiels. On constate que les maisons unifamiliales composent la majorité des immeubles résidentiels (88,0%). On remarque également qu'il existe un bon nombre d'habitations bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de 4 à 9 logements, celles-ci comptant pour un peu plus de 7% des immeubles résidentiels. Finalement, on note la présence de quelques immeubles de plus de 10 logements ainsi que plusieurs habitations en commun.

Les regroupements d'habitations se retrouvent dans les noyaux urbains des différents secteurs de la municipalité, ainsi que dans la Seigneurie de Godefroy, sur le Plateau Laval et le Domaine Duval.

TABLEAU 4

Répartition de la typologie résidentielle

VILLE DE BÉCANCOUR

TYPE D'HABITATION	NOMBRE D'IMMEUBLES	PROPORTION %
Unifamiliale*	2557	88,0
Maisons mobiles	111	3,8
Bifamiliale	125	4,3
Trifamiliale	37	1,3
Multifamiliale 4 à 9 log.	44	1,5
Multifamiliale 10 à 19 log.	12	0,4
Multifamiliale 20 à 49 log.	6	0,2
Habitation en commun	14	0,5
TOTAL	2906	100,0

* Cette catégorie ne comprend pas les maisons de ferme.
Source: Ville de Bécancour, sommaire du rôle d'évaluation
foncière, exercice financier 1991.

2.2.3 Les commerces et industries

Le tableau 5 présente la répartition des commerces et services par catégorie de biens pour les différents secteurs de la municipalité. On constate que les secteurs Gentilly et St-Grégoire regroupent près de 52% des commerces et services de la municipalité. Les secteurs Ste-Angèle, Ste-Gertrude et Bécancour offrent respectivement 15,9, 14,0 et 11,6% des commerces et services de la municipalité. Finalement, le secteur Précieux-Sang possède moins de 7% des commerces et services de la municipalité.

On s'aperçoit que Gentilly est le secteur qui présente la structure commerciale la plus élaborée. Cela vient du fait qu'il existe dans ce secteur un nombre supérieur de commerces de vente au détail, par rapport aux autres secteurs (dont St-Grégoire) qui sont moins pourvus en ce domaine dû à son rôle de pôle régional et géographique de la M.R.C. de Bécancour.

TABLEAU 5

Répartition des commerces et services par catégorie de biens par secteur

VILLE DE BÉCANCOUR

SECTEURS	ALIMENTATION		REST. DIVERT. HÉBERG.		SERVICES		VENTE AU DÉTAIL		AUTOMOBILE		TOTAL NOMBRE	% DU GRAN TOTAL
	NOMBRE	% DU TOTAL	NOMBRE	% DU TOTAL	NOMBRE	% DU TOTAL	NOMBRE	% DU TOTAL	NOMBRE	% DU TOTAL		
Bécancour	2	8,3	5	20,8	9	37,5	6	25	2	8,3	24	11,6%
Saint-Grégoire	5	11,1	5	11,1	16	35,6	11	24,4	8	17,8	45	21,7%
Gentilly	5	8,1	8	12,9	15	24,2	24	38,7	10	16	62	30,0%
Sainte-Gertrude	1	3,4	4	13,8	11	37,9	9	31	4	13,8	29	14,0%
Sainte-Angèle	4	12,1	7	21,2	10	31,3	12	36,4	7	21,2	33	15,9%
Précieux-Sang	1	7,1	3	21,4	2	14,3	6	42,9	2	14,3	14	6,8%
VILLE-TOTAL	18	8,7	29	14	63	30,3	68	32,0	33	15	207	100,0%

Source: Daniel Arbour et Associés, Dossier urbain-Ville de Bécancour, novembre 1986, tableau 10, p. 35.

2.2.4 L'industrie

L'activité industrielle occupe une place majeure dans l'économie locale. Elle est reliée aux installations des usines sises dans le parc industriel et portuaire (fabrication de produits chimiques, métallurgiques, minéralogiques et divers produits spécialisés), de la centrale nucléaire (production d'électricité) et des entreprises localisées à l'extérieur de ce vaste territoire industriel (domaines de l'alimentation, du bois et du meuble).

Parmi les industries implantées dans le parc industriel et portuaire, notons les grandes entreprises suivantes:

- Aluminerie de Bécancour Inc. (aluminium en lingots)
- I.C.I. (soude caustique, chlore hydrogène)
- Didier Corp. (briques réfractaires)
- S.K.W. (ferro-alliage de silicium)
- Norsk Hydro (production de magnésium)
- Canadoil Forge (Raccords de tuyaux réducteurs usinage)
- Oxychem Canada Inc. (Peroxyde d'hydrogène)
- Hydrogénal Inc. (hydrogène liquide)

On note finalement la présence de l'ancienne usine d'eau lourde de la société Énergie atomique du Canada dont les installations sont désaffectées depuis plusieurs années et la centrale nucléaire d'Hydro-Québec (Gentilly II) qui emploie quelques centaines de personnes.

2.2.5 Les services publics et institutionnels

Parmi les services offerts à la communauté, on retrouve pour chaque noyau urbain des différents secteurs de la municipalité, une église, une Caisse Populaire, une école primaire, un bureau de poste, des résidences pour personnes âgées, un poste à incendie et une salle communautaire.

On retrouve également sur le territoire municipal d'autres établissements de services dont les suivants:

- Hôtel de Ville (Bécancour)
- Centre culturel (St-Grégoire)
- école secondaire privée Mont-Bénilde (Ste-Angèle)
- habitations collectives et bureau de l'Office municipal d'habitation (Plateau Laval)
- deux (2) cliniques médicales (Gentilly et St-Grégoire)
- point de service CLSC Les Blés d'Or (Gentilly)
- bureau de la Sûreté du Québec (Gentilly)
- bureau de la M.R.C. de Bécancour (Gentilly)
- centre d'emploi du Canada (Gentilly)
- centre Travail-Québec (Gentilly)
- bureau de renseignements agricoles du MAPAQ (Gentilly)
- bureau d'immatriculation (S.A.A.Q.) (Gentilly)
- COPERS (Gentilly)
- La Maison du Pardon (Ste-Angèle).

2.2.6 Les parcs et espaces verts

On note la présence de plusieurs espaces voués aux loisirs et à la détente. Chaque noyau urbain des différents secteurs de la municipalité comprend un parc regroupant les équipements les plus courants: terrain de jeux, terrain de balle, patinoire, chalet sportif, etc... L'aréna, situé à proximité de l'Hôtel de Ville dans le secteur Bécancour, constitue l'infrastructure majeure du réseau de parcs de la municipalité.

Notons finalement que le projet "Fenêtre sur le fleuve" qui sera réalisé sous peu dans le secteur Gentilly, entrainera l'aménagement d'un grand espace en bordure du fleuve Saint-Laurent. On y retrouvera un terrain de baseball, un terrain de football, un terrain de soccer, un sentier de randonnée pédestre, des aires d'observation et de repos.

2.2.7 Les activités de villégiature

On dénombre 230 chalets et maisons de villégiature présents sur le territoire municipal¹. On les retrouve dispersés en milieu agricole et forestier le long des rivières et des différentes rues et avenues.

2.2.8 Les éléments récréo-touristiques

La municipalité possède certains éléments d'intérêt récréo-touristiques. Il s'agit du Moulin Michel (Gentilly) et de l'église de Gentilly (Gentilly), de la halte nautique (Ste-Angèle), de la réserve écologique Godefroy (St-Grégoire) et du Moulin de St-Grégoire, de la ferme du Joual Vair (Ste-Gertrude), du vieux pont couvert (Précieux-Sang) et du Manoir Montesson à Bécancour.

De plus, la municipalité compte deux (2) terrains de golf, plusieurs cabanes à sucre, des pistes de ski de fond, des haltes routières et diverses facilités d'hébergement et de restauration.

2.2.9 Les carrières et sablières

Plusieurs carrières et sablières en opération sont présentes sur le territoire municipal. On les retrouve dispersés en milieu agricole et forestier dans les différents secteurs de la municipalité.

¹ Source: Ville de Bécancour, sommaire du rôle d'évaluation foncière, exercice financier 1991.

2.2.10 Les sites d'élimination de déchets

On retrouve sur le territoire municipal plusieurs sites d'élimination de déchets dont le plus important est localisé le long du boulevard du Parc industriel (secteur Bécancour). On y effectue l'enfouissement d'ordures domestiques et commerciales. Ce site d'une superficie de 2,8 hectares dessert la Ville de Bécancour et plusieurs municipalités environnantes.

Les autres lieux d'élimination de déchets sont les suivants:

- rue Gauthier (St-Grégoire) : dépôt de matériaux secs et non-toxiques
- rue des Hêtres (Ste-Gertrude) : dépôt de matériaux secs et non-toxiques
- territoire situé au sud de l'autoroute 30 et de la rue Louis-Riel (Bécancour) : plusieurs sites de dépôt de déchets dangereux, spéciaux et secs.

2.2.11 Le territoire amérindien de Wôlinak

Une "réserve" amérindienne d'Abénakis est présente au centre de la ville en bordure de la rivière Bécancour à la hauteur du chemin de fer du C.N. Le territoire a une superficie de 0,70 km² et une population officielle de 57 bien que le chiffre réel est supérieur.

2.3 L'évolution de la construction

Les tableaux 6 à 12 établissent le nombre de permis émis depuis 1985 pour l'implantation de nouvelles constructions résidentielles, commerciales, institutionnelles, industrielles et agricoles. Le tableau 6 vise l'ensemble de la municipalité, tandis que les tableaux 7 à 12 concernent les différents secteurs.

L'analyse globale (voir tableau 6) nous amène à constater que la catégorie de la construction résidentielle unifamiliale a été des plus actives au cours des cinq (5) dernières années sur le territoire de la Ville de Bécancour. En effet, si l'on examine la période 1985-1990, on remarque que 300 permis ont été délivrés, ce qui représente un peu plus de 55% (301/547) du total des permis émis depuis 1985. On note aussi que l'année 1987 fut déterminante puisque plus de 76 maisons unifamiliales ont été construites. On constate également que la construction d'immeubles à logements connaît un ralentissement depuis 1988.

Du côté des bâtiments agricoles, on s'aperçoit que cette catégorie demeure importante et se classe deuxième avec 104 permis accordés depuis 1985. En ce qui a trait à la construction commerciale, on remarque que cette dernière évolue de façon constante depuis 1986 où entre 10 et 27 permis ont été délivrés à chaque année. Cette catégorie vient au troisième rang pour le nombre de permis émis depuis 1985, soit un total de 82.

On observe également une certaine constance depuis 1985 au niveau de l'émission des permis pour l'implantation de constructions industrielles sur le territoire du parc industriel et portuaire. On note qu'entre 2 et 6 permis ont été accordés à chaque année (à l'exception de l'année 1990 où aucun permis n'a été délivré). La catégorie industrielle se classe au quatrième rang pour le nombre de permis émis depuis 1985. Notons finalement qu'aucun permis, pour une construction industrielle en dehors du parc industriel et portuaire, n'a été délivré depuis 1986.

TABLEAU 6
 Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction
 1985-1990
 VILLE DE BÉCANCOUR

CATÉGORIE	ANNÉE- NOMBRE DE PERMIS ÉMIS						1985-1990
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	
Maisons unifamiliales	43	63	76	44	38	37	301
Maisons jumelées	2	5	1	2	1	0	11
Immeubles à logements	4	8	3	1	1	4	21
Commercial	6	14	14	11	10	27	82
Institutionnel	2	0	3	1	0	1	7
Industriel	1	0	0	0	0	0	1
S.P.I.C.Q	2	3	4	6	5	0	20
Agricole	15	24	14	11	22	18	104
TOTAL	75	117	115	76	77	87	547

Source: Ville de Bécancour

TABLEAU 7

Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction
1985-1990

SECTEUR GENTILLY

CATÉGORIE	ANNÉE- NOMBRE DE PERMIS ÉMIS						1985-1990
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	
Maisons unifamiliales	7	13	7	8	8	11	54
Maisons jumelées	2	5	0	0	1	0	8
Immeubles à logements	1	4	1	1	0	0	7
Commercial	1	6	8	3	0	7	25
Institutionnel	0	0	1	0	0	1	2
Industriel	0	0	0	0	0	0	0
S.P.I.C.Q	0	0	0	0	0	0	0
Agricole	2	7	2	2	8	3	24
TOTAL	13	35	19	14	17	22	120

Source: Ville de Bécancour

TABLEAU 8

Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction

1985-1990

SECTEUR BÉCANCOUR

CATÉGORIE	ANNÉE- NOMBRE DE PERMIS ÉMIS						1985-1990
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	
Maisons unifamiliales	2	5	1	4	3	1	16
Maisons jumelées	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles à logements	0	0	1	0	1	0	2
Commercial	1	1	1	4	0	6	13
Institutionnel	0	0	0	0	0	0	0
Industriel	0	0	0	0	0	0	0
S.P.I.C.Q	2	3	4	6	5	0	20
Agricole	1	0	0	0	2	1	4
TOTAL	6	9	7	14	11	8	55

Source: Ville de Bécancour

TABLEAU 9

Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction

1985-1990

SECTEUR STE-ANGELE

CATÉGORIE	ANNEE- NOMBRE DE PERMIS EMIS						1985-1990
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	
Maisons unifamiliales	5	5	2	3	2	3	20
Maisons jumelées	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles à logements	2	1	0	0	0	0	3
Commercial	0	1	3	0	0	1	5
Institutionnel	0	0	1	0	0	0	1
Industriel	0	0	0	0	0	0	0
S.P.I.C.Q	0	0	0	0	0	0	0
Agricole	0	2	1	0	1	2	6
TOTAL	7	9	7	3	3	6	35

Source: Ville de Bécancour

TABLEAU 10

Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction

1985-1990

SECTEUR ST-GRÉGOIRE

CATÉGORIE	ANNÉE- NOMBRE DE PERMIS EMIS						
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1985-1990
Maisons unifamiliales	26	36	60	25	21	20	188
Maisons jumelées	0	0	1	2	0	0	3
Immeubles à logements	1	3	0	0	0	4	8
Commercial	3	4	1	3	7	9	27
Institutionnel	0	0	1	1	0	0	2
Industriel	0	0	0	0	0	0	0
S.P.I.C.Q	0	0	0	0	0	0	0
Agricole	9	12	6	10	8	8	53
TOTAL	39	55	69	41	36	41	281

Source: Ville de Bécancour

TABLEAU 11

Évolution du nombre de nouvelles constructions selon les permis de construction

1985-1990

SECTEUR PRÉCIEUX-SANG

CATÉGORIE	ANNEE- NOMBRE DE PERMIS EMIS						1985-1990
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	
Maisons unifamiliales	2	1	1	2	2	0	8
Maisons jumelées	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles à logements	0	0	0	0	0	0	0
Commercial	1	0	0	0	0	0	1
Institutionnel	1	1	0	0	0	0	2
Industriel	0	0	0	0	0	0	0
S.P.I.C.Q	0	0	0	0	0	0	0
Agricole	2	0	0	0	1	1	4
TOTAL	6	2	1	2	3	1	15

Source: Ville de Bécancour

TABLEAU 12

Évolution de l'utilisation du sol selon les permis de construction

1985-1990

SECTEUR STE-GERTRUDE

CATÉGORIE	ANNÉE- NOMBRE DE PERMIS ÉMIS						1985-1990
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	
Maisons unifamiliales	1	3	6	2	1	2	15
Maisons jumelées	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles à logements	0	0	1	0	0	0	1
Commercial	0	3	0	1	2	4	10
Institutionnel	1	0	0	0	0	0	1
Industriel	1	0	0	0	0	0	1
S.P.I.C.Q	0	0	0	0	0	0	0
Agricole	1	3	3	0	3	3	13
TOTAL	4	9	10	3	6	9	41

Source: Ville de Bécancour

L'analyse par secteurs (voir tableaux 7 à 12) nous permet d'effectuer certaines observations analogues à celles de l'analyse précédente. En effet, pour la majorité des secteurs, soit Gentilly, Ste-Angèle, St-Grégoire et Ste-Gertrude, les catégories de la construction résidentielle unifamiliale, agricole et commerciale se classent respectivement première, deuxième et troisième au niveau de l'émission des permis depuis 1985. C'est ce que nous avons remarqué précédemment en examinant les données globales sur la Ville de Bécancour.

Par ailleurs, on s'aperçoit que c'est dans les secteurs St-Grégoire et Gentilly où la construction en général a été la plus active depuis 1985. A lui seul, le secteur St-Grégoire concerne près de 52% (281/547) du total des permis délivrés sur le territoire de la Ville de Bécancour. Quant au secteur Gentilly, ce dernier concerne un peu plus de 21% (120/547) du total des permis accordés. Ainsi, ces deux (2) secteurs concernent environ de 73% du total des permis émis sur le territoire de la municipalité depuis 1985.

En ce qui a trait à la construction résidentielle, on constate encore une fois que les secteurs St-Grégoire et Gentilly représentent les lieux où il s'est construit le plus de maisons unifamiliales depuis 1985. A lui seul, le secteur St-Grégoire obtient près de 63% (188/301) du total des permis délivrés sur le territoire de la Ville de Bécancour. Quant au secteur Gentilly, ce dernier accapare 18% (54/301) du total des permis accordés. Ainsi, ces deux (2) secteurs concernent plus de 80% du total des permis émis sur le territoire de la municipalité depuis 1985, pour la construction de maisons unifamiliales.

On remarque aussi que l'année 1987 fut déterminante au niveau de la construction résidentielle unifamiliale dans le secteur St-Grégoire où 60 permis furent accordés. Cet essor est dû en grande partie au développement de la Seigneurie de Godefroy. Notons finalement qu'au cours des cinq (5) dernières années, la construction de maisons jumelées s'est effectuée surtout dans le secteur Gentilly, tandis que les immeubles à logements ont

principalement été construits dans les secteurs Gentilly et St-Grégoire.

On constate également que, depuis 1986, aucun permis n'a été délivré pour une construction commerciale sur le territoire du secteur Précieux-Sang. De plus, on note que le dernier permis accordé pour une construction industrielle en dehors du parc industriel et portuaire, remonte à 1985 (secteur Ste-Gertrude).

Enfin, c'est dans le secteur St-Grégoire, là où l'on retrouve le plus de producteurs agricoles (voir section 2.2.1), que la construction de bâtiments agricoles est la plus active. A lui seul, le secteur St-Grégoire a près de 52% (53/104) du total des permis émis sur le territoire de la Ville de Bécancour depuis 1985. Vient ensuite le secteur Gentilly qui obtient près de 23% (24/104) du total des permis délivrés. Ainsi, ces deux (2) secteurs concernent près de 75% du total des permis émis sur le territoire de la municipalité depuis 1985, pour la construction de bâtiments agricoles.

2.4 Les réseaux de transport et d'utilité publique

2.4.1 Le réseau routier régional

Au niveau régional, deux (2) autoroutes et cinq (5) routes relient la Ville de Bécancour aux municipalités avoisinantes. Le tableau 13 (voir page suivante) dresse un bilan des différentes liaisons existantes.

2.4.2 Le réseau routier local

Au plan local, chaque noyau urbain mentionné à la section 2.1.1 est généralement composé d'un réseau de rues (à direction est-ouest) et d'avenues (à direction nord-sud), à l'exception de celui du secteur Précieux-Sang où il existe seulement deux (2) voies de circulation, soit l'avenue Missouri et la rue Saint-Laurent. En ce qui a trait au parc industriel et portuaire, ce dernier possède son propre réseau de rues et d'avenues et en fait l'entretien moyennant une compensation payée par la Ville suite à une entente.

Le milieu agricole, pour sa part, est composé d'anciens rangs auxquels on a attribué, pour la plupart, des noms de rues (à direction est-ouest) et d'avenues (à direction nord-sud).

2.4.3 Le réseau ferroviaire

Deux (2) lignes secondaires de chemin de fer appartenant au Canadien National traversent la municipalité dans sa partie ouest, et permettent de relier le parc industriel et portuaire et la centrale nucléaire à la ligne principale du Canadien National située plus au sud.

TABLEAU 13

Le réseau routier régional

VILLE DE BÉCANCOUR

IDENTIFICATION	ORIENTATION	LIEN
Autoroute 30	est-ouest	- relie le parc industriel et portuaire et la centrale nucléaire à l'autoroute 55 - prolongement prévu vers Nicolet à l'ouest
Autoroute 55	nord-sud	- vers Trois-Rivières au nord - vers St-Célestin au sud
Route 132 (boul. Bécancour, Port-Royal et des Acadiens)	est-ouest	- vers St-Pierre-Les-Becquets à l'est - vers Nicolet à l'ouest
Route 155 (boul. Port-Royal)	nord-sud	- vers St-Célestin au sud
Route 226 Bland-(rues des Trembles, des Pins, des Merisiers et ave des Ormes)	est-ouest	- vers Ste-Marie-deford à l'est - vers St-Célestin à l'ouest
Route 261 (boul. du Parc Industriel)	nord-sud	- vers St-Sylvère et Davelluyville au sud
Route 263 Bland-(Ave des Hirondelles)	nord-sud	- vers Ste-Marie-deford au sud

2.4.4 Le transport maritime et aérien

Le parc industriel et portuaire possède un port en eau profonde accessible à longueur d'année. De plus, la Société du Parc Industriel et Portuaire de Bécancour (S.P.I.P.B.) met au service des industries un hélicoptère adjacent à son siège social (boul. Arthur-Sicard).

2.4.5 Les réseaux d'aqueduc et d'égout

Chaque noyau urbain des différents secteurs de la municipalité, ainsi que le parc industriel et portuaire, sont desservis par les services d'aqueduc et d'égout. Plusieurs rues et avenues du milieu agricole sont également desservies par l'aqueduc. Aussi, dans le but de prolonger le réseau d'aqueduc existant, plusieurs travaux ou projets en milieu agricole sont en cours ou seront réalisés sous peu.

Parmi les équipements relatifs aux réseaux d'aqueduc et d'égout, on note la présence de plusieurs réservoirs, stations de pompage et étangs d'épuration répartis dans les différents secteurs de la municipalité. La centrale de traitement d'eau, localisée à l'extrémité nord de l'avenue Godefroy (secteur St-Grégoire), constitue l'infrastructure majeure du réseau d'aqueduc.

2.4.6 Les réseaux d'électricité, de téléphone et de câblodistribution

Le territoire de la municipalité est desservi par le réseau électrique d'Hydro-Québec. Plusieurs lignes, dont une de 735 kv, traversent le territoire d'est en ouest et du nord au sud.

En ce qui a trait aux services de communication téléphonique, ceux-ci sont assumés par la compagnie Télébec Ltée, filiale des Entreprises Bell Canada Inc. dont le siège social se retrouve à St-Grégoire.

Quant à la câblodistribution, les secteurs Gentilly, Ste-Angèle, Bécancour, Ste-Gertrude et St-Grégoire reçoivent ce service. Il existe aussi une antenne communautaire desservant les résidences de l'Office municipal d'habitation localisées sur le Plateau Laval (secteur Ste-Angèle-de-Laval).

2.4.7 Le réseau de gaz naturel

Le gazoduc Trois-Rivières/Bécancour de la firme Gaz Métropolitain traverse le fleuve Saint-Laurent à la hauteur du pont Laviolette (secteur St-Grégoire), et se dirige vers l'est afin de desservir le parc industriel et portuaire.

2.5 Les caractéristiques démographiques

Le tableau 14 présente l'évolution de la population de la Ville de Bécancour pour la période allant de 1966 à 1987. L'analyse des données nous amène à constater que, depuis 1971, la population n'a cessé de croître. On note que la municipalité a connu des taux de croissance sensiblement constants pour les périodes 1971-1976 et 1976-1981, avec respectivement des hausses de 12,0 et 12,6%. On remarque aussi que, de 1981 à 1987, la population a augmenté mais à un taux nettement inférieur aux années précédentes, soit une croissance de 6,2%. Les données du prochain recensement confirmeront si cette augmentation de population s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui.

Le tableau 14 nous permet également d'observer dans quels secteurs s'est effectuée cette croissance depuis 1971. On constate qu'il s'agit principalement des secteurs Gentilly et Ste-Angèle pour la période 1971-1976 (hausses de 27,5 et 21,6% respectivement), du secteur Bécancour pour la période 1976-1981 (hausse extraordinaire de 42,7%), et du secteur St-Grégoire pour la période 1981-1987 (hausse de 36,1%). Notons finalement que, depuis 1981, les secteurs Bécancour, Précieux-Sang et Ste-Gertrude subissent des pertes de population. Cette décroissance est forte dans le secteur Bécancour (baisse de 6,7% après un sommet de 1012 citoyens atteint en 1981), tandis qu'elle est plus accentuée dans les secteurs Précieux-Sang et Ste-Gertrude (baisses de 13,6 et 9,9% respectivement).

Par ailleurs, le tableau 15 indique la répartition de la population selon les groupes d'âge pour l'année 1987. On constate que la municipalité compte parmi ses citoyens une proportion considérable de personnes âgées. En effet, les groupes dont l'âge est supérieur à 64 ans représentent un peu plus de 18% (5,8 + 12,6%) de la population de la municipalité. On s'aperçoit également qu'il y a beaucoup de personnes âgées de plus de 74 ans qui habitent dans les secteurs Bécancour et Précieux-Sang.

TABLEAU 14
Évolution de la population
1966-1987
VILLE DE BÉCANCOUR

Année	GENTILLY		BÉCANCOUR		S'Œ-ANGELE		ST-GRÉGOIRE		PRÉC.-SANG.		S'Œ-GERTRUDE		VILLE BÉCANCOUR	
	Pop.	% var.	Pop.	% var.	Pop.	% var.	Pop.	% var.	Pop.	% var.	Pop.	% var.	Pop.	% var.
1966	2252	-	878	-	1325	-	1902	-	454	-	1463	-	8274	-
1971	2347	+4,2	804	-8,4	1308	-1,3	1955	+2,8	392	-13,7	1363	-6,8	8169	-1,3
1976	2993	+27,5	709	-11,8	1590	+21,6	2098	+7,3	414	+5,6	1343	-1,5	9147	+12,0
1981	3216	+7,4	1012	+42,7	1780	+11,9	2166	+3,2	532	+28,5	1589	+18,3	10 295	+12,6
1987	3269	+1,6	945	-6,7	1878	+5,5	2949	+36,1	460	-13,6	1432	-9,9	10 933	+6,2

Sources: Statistique Canada cité dans Portrait MRC de Bécancour,
MRC de Bécancour, tableau 10, p.29.
Ville de Bécancour

TABLEAU 15
Répartition de la population selon les groupes d'âge
1987
VILLE DE BÉCANCOUR

Groupe d'âge	GENTILLY %	BÉCANCOUR %	STE-ANGELE %	ST-GRÉGOIRE %	PRÉCIEUX-SANG %	STE-GERTRUDE %	VILLE DE BÉCANCOUR %
0-4 ans	4,7	4,0	5,0	5,9	3,2	4,4	4,9
5-9 ans	7,8	9,2	9,3	7,9	5,9	6,0	7,9
10-14 ans	7,8	6,0	8,4	7,7	6,6	6,5	7,5
15-19 ans	6,5	4,1	6,1	6,1	5,5	6,4	6,1
20-24 ans	6,1	4,4	5,7	5,5	3,2	7,2	5,7
25-34 ans	16,1	16,2	16,8	17,5	12,9	13,6	16,1
35-44 ans	16,4	15,6	16,0	15,7	15,7	12,9	15,6
45-54 ans	10,6	6,6	8,6	9,4	8,3	10,5	9,5
55-64 ans	7,8	10,3	7,9	7,0	7,6	12,0	8,4
65-74 ans	5,3	6,1	6,3	5,1	8,9	6,7	5,8
75 ans et +	10,9	17,6	9,7	12,3	22,0	13,7	12,6

Source: Ville de Bécancour

2.6 La zone agricole

Reconnaissant le besoin de protéger ses meilleures terres agricoles, le Gouvernement du Québec a adopté le 22 décembre 1978, la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1) et mis sur pied une Commission chargée de son application.

Cette loi a prévu l'établissement de zones agricoles à l'intérieur desquelles nul ne pourra, sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), poser à l'égard d'un lot certains actes tels le lotissement, l'utilisation du sol à des fins autres qu'agricoles et l'enlèvement du sol arable.

Le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour, adopté le 18 mars 1987, indiquait les limites de la zone agricole pour la municipalité. D'autres superficies de terrain ont fait l'objet de négociations avec la CPTAQ de concert avec la MRC, ce qui a considérablement modifié les limites de la zone agricole. La zone agricole ainsi définie s'étend sur une très grande partie du territoire de la municipalité et les différents périmètres d'urbanisation définis au schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour "débordent" quelques fois en zone verte.

2.7 Le schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour sert d'assise au plan d'urbanisme et à la réglementation s'y rattachant (zonage, lotissement et construction).

En fait, les articles 33 et 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipulent que le plan et les règlements d'urbanisme doivent être conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Le schéma d'aménagement a cerné les périmètres d'urbanisation de la Ville de Bécancour à l'intérieur desquels se concentrera le développement futur de la municipalité. Hors de ces périmètres, le territoire est voué aux utilisations agricoles et forestières, à l'exception du parc industriel et portuaire, de certaines zones d'habitations et de villégiature (Domaine Duval, Plage Raphael et Plage Béliveau), d'affectations récréatives le long de certaines rivières et de conservation pour les lacs Saint-Paul et aux Outardes.

Il est donc important que le plan d'urbanisme tienne compte des objectifs régionaux contenus dans le schéma d'aménagement, et que les règlements d'urbanisme qui contrôlent le développement du territoire de la municipalité, soient conformes aux normes minimales prescrites dans le document complémentaire du schéma.

2.8 La réglementation d'urbanisme actuelle

Les règlements no 332 (construction), no 333 (lotissement), no 334 (zonage) et no 337 (dérogations mineures) représentent les outils de contrôle de l'utilisation du sol de la municipalité. L'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC de Bécancour, combinée à l'évolution même de la municipalité, rendent nécessaire leur révision.

Compte tenu de ce qui précède, les règlements ci-dessus seront modifiés afin d'assurer leur conformité au document complémentaire du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour.

3.0 SYNTHÈSE DE LA PROBLÉMATIQUE

La Ville de Bécancour est caractérisée par divers éléments de contrainte et de potentiel susceptibles d'influencer le développement et l'aménagement de son territoire. Ils se résument comme suit:

3.1 Les éléments de contrainte

A- Les zones d'inondation et de glissement de terrain

Tel que mentionné à la section 2.1.5, certaines parties de territoire présentent des risques d'inondation et de glissement de terrain. Ces zones constituent des obstacles à la construction de bâtiments et sont délimitées au schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour. Notons que le secteur Bécancour est particulièrement touché par les risques d'inondation.

B- Les sites d'élimination de déchets

Les possibilités de développement à proximité des sites d'élimination de déchets (voir section 2.2.10) se trouvent limitées. Le secteur Bécancour est particulièrement touché par la présence de ces lieux d'élimination de déchets (de part et d'autre du boulevard du Parc Industriel).

C- Les pertes de population dans certains secteurs

Tel que mentionné à la section 2.5, les secteurs Bécancour, Précieux-Sang et Ste-Gertrude subissent des pertes de population depuis 1981. Cette situation implique un ralentissement au niveau de l'implantation de nouvelles constructions dans ces secteurs.

D- L'absence de commerces dans certains noyaux urbains

Certains noyaux urbains ne possèdent pratiquement aucun commerce. Il s'agit de la Seigneurie Godefroy (ne possède qu'une station-service de type dépanneur) et du Plateau Laval (ne possède qu'un dépanneur). Pour les besoins les plus courants, les résidents de ces endroits doivent parcourir de longues distances et ainsi se rendre à St-Grégoire ou Ste-Angèle. Plusieurs projets commerciaux sont prévus notamment à Bécancour, Gentilly et St-Grégoire

E- L'absence de services d'utilité publique à certains endroits

Au niveau des services d'utilité publique, le facteur distance représente un obstacle à la desserte de certaines parties de territoire. Ainsi, il existe un bon nombre de résidences qui, étant éloignées des noyaux urbains, ne peuvent bénéficier des services d'aqueduc ou d'égout. Aussi, pour les mêmes motifs, plusieurs rues et avenues en milieu agricole ne possèdent pas de revêtement d'asphalte.

F- L'immensité du territoire de la Ville

La superficie du territoire de la Ville (434 km²) oblige celle-ci à construire et à entretenir des réseaux de services publics hors du commun comme l'aqueduc et la voirie sans compter que la municipalité doit subventionner d'autres services tel que le transport en commun.

3.2 Les éléments de potentiel

A- La base économique

Les activités industrielles et commerciales qui sont présentes dans l'économie de la Ville de Bécancour, constituent des atouts qui peuvent favoriser la venue d'autres industries et commerces.

B- Les services offerts à la communauté

On retrouve sur le territoire municipal un bon nombre de services offerts à la communauté tels l'aqueduc, les égouts, les équipements de loisir, les écoles (incluant l'école des cadets au Mont Benilde), les cliniques médicales, le Centre local de services communautaires (C.L.S.C.), M.R.C., etc. L'ensemble de ces éléments constitue un attrait pour la localisation d'activités résidentielles.

C- La présence d'espaces à développer

Plusieurs terrains sont disponibles pour le développement des zones blanches. La municipalité pourra donc répondre à la demande future en espaces pour les différentes activités urbaines.

D- La croissance de population

Même si certains secteurs subissent des pertes de population depuis 1981 (voir section 2.5), la population dans l'ensemble ne cesse d'augmenter. Cette situation peut représenter un facteur incitatif à la venue de nouvelles populations.

E- L'agriculture

L'agriculture constitue un domaine très actif au niveau de l'économie locale, en particulier dans les secteurs St-Grégoire, Gentilly et Ste-Gertrude. Le territoire municipal est donc propice au développement d'activités reliées à l'agriculture.

F- Les éléments architecturaux, historiques et récréotouristiques.

Les premiers regroupements humains se formèrent à Bécancour en bordure du fleuve Saint-Laurent à la fin du XVIIe siècle. Comme dans la majorité des agglomérations établies à proximité d'un cours d'eau, le fleuve et la rivière Bécancour ont joué le rôle principal en ce qui a trait au développement de l'activité sociale et économique.

Aujourd'hui, les traces de ce passé sont encore bien présentes sur la majeure partie du territoire. Parmi elles, on retrouve de nombreux bâtiments anciens, ainsi que des monuments, sites historiques et paysages naturels encore vierges.

a) Patrimoine bâti

<u>Résidentiel</u>	<u>Secteur</u>
Premier site du village	Gentilly
Manoir Montesson	Bécancour
Maison Leblanc	Saint-Grégoire
Manoir Hébert	Saint-Grégoire
Manoir Bécancour	Bécancour

Commercial

Moulin banal Michel
Moulin à vent

Secteur

Gentilly
Saint-Grégoire

Institutionnel

Chapelle du cimetière et cimetière	Gentilly
Église Saint-Edouard et place de l'Église incluant le Pavillon Pagé	Gentilly
Presbytère	Gentilly
Église et presbytère, couvent et la petite école	Saint-Grégoire

Transport et communication

Pont couvert	Précieux-Sang
Quai et équipements	Sainte-Angèle

b) Patrimoine culturelPaysage architectural

Rang des Leblanc
Boulevard Des Acadiens
Rue Des Hirondelles
Avenue Nicolas-Perrot

Secteur

Saint-Grégoire
Saint-Grégoire
Gentilly
Bécancour

Paysage naturel

Tracé des rivières Godefroy et Bécancour ainsi que leur embouchure	Sainte-Angèle, Bécancour et Saint- Grégoire
Route panoramique 132	Saint-Grégoire Sainte-Angèle Bécancour Gentilly

Paysage naturelSecteur

Chutes à Thibodeau

Sainte-Gertrude

Lac St-Paul

Saint-Grégoire

Ile Montesson

Bécancour

Élément ethnologique

Cimetière

Tous les villages

Calvaire

Ile Montesson

Bécancour

La protection et la mise en valeur de ces éléments d'intérêt, des centres de village typiques par leur implantation et des paysages tant naturels qu'architecturaux qui témoignent de l'occupation humaine devraient d'une part, au même titre que les espaces agricoles et les espaces verts contribuer à attirer de nouveaux citoyens à Bécancour. D'autre part, ils peuvent être inscrits dans un parcours touristique et participer au développement de cette activité sur le territoire de Bécancour.

G- La ville à la campagne

La ville a l'avantage d'être constituée de noyaux urbains bien structurés entourés de paysages ruraux et agricoles caractéristiques de la plaine du fleuve Saint-Laurent. On se retrouve ainsi près de grands espaces non-construits et champêtres.

4.0 LE PLAN D'URBANISME

4.1 Les grandes orientations d'aménagement

Le plan d'urbanisme est un document légal identifiant les objectifs de la municipalité et de sa population concernant l'aménagement de son territoire. Il est élaboré à partir de l'analyse des différentes caractéristiques de la municipalité.

Les grandes orientations inscrites au plan d'urbanisme visent à prescrire l'affectation du territoire et la densité de ses usages de façon rationnelle. Le plan d'urbanisme cherche, sur la base du développement actuel, à aménager l'avenir.

Les orientations d'aménagement relatives au territoire de la Ville de Bécancour font suite à la synthèse des caractéristiques traitée précédemment. Ces orientations sont les suivantes :

4.1.1 Orientations générales

- Assurer aux résidants un cadre de vie qui réponde à leurs aspirations en matière de: qualité de l'habitation, desserte commerciale, emplois, équipements récréatifs et culturels, patrimoine naturel et historique, compatible avec la capacité financière de la Ville.
- Consolider le développement urbain à l'intérieur des pôles de développement existants soient les périmètres d'urbanisation et les regroupements nommés au point 2.2.2.
- Dynamiser le développement résidentiel, c'est-à-dire, l'intensifier en permettant à Bécancour de se tailler la place qui lui revient sur le marché régional de l'habitation.
- Assurer l'élimination, le recyclage et la récupération des déchets de toutes natures d'une façon sécuritaire et écologique à des endroits bien définis.

- Assurer l'intégration des anciens et des nouveaux secteurs en terme architectural.

Fonction commerciale

- Intensifier la structure commerciale surtout dans les secteurs Gentilly et Saint-Grégoire.
- Accroître l'autonomie commerciale du secteur Gentilly et faire en sorte qu'il augmente sa capacité d'attrait par rapport aux municipalités limitrophes.
- Accroître l'offre commerciale et de service aux industries ainsi qu'aux travailleurs non résidents de la ville.
- Diversifier les activités commerciales en les orientant vers la récréation, le tourisme et les bureaux.
- Diminuer la dépendance vers Trois-Rivières en assurant dans chacun des secteurs que les services de biens automatiques et semi-automatiques soient comblés.

Fonction industrielle

- Encourager la venue dans le Parc Industriel d'industries de sous-traitance pour la grande industrie.
- Favoriser le développement de la PME locale, particulièrement lorsqu'elle est reliée aux industries majeures ou qu'elle permette la spécialisation de la main-d'oeuvre locale.
- Maintenir une zone de protection en périphérie du Parc industriel afin de ne pas risquer de compromettre la qualité de vie et la sécurité des résidents de Bécancour.

- Favoriser la création d'une banque de terrains industriels dans les secteurs où cette fonction est déjà en activité.
- Réaffecter certaines zones industrielles lorsqu'elles sont inscrites à l'intérieur de la trame urbaine.
- Favoriser un dialogue avec la SPIPB et les industries déjà implantées à Bécancour afin de réaliser un plan conjoint de développement et établir une stratégie de promotion industrielle.
- Encourager la revitalisation des secteurs industriels dynamiques et mettre en place l'infrastructure nécessaire à la consolidation des zones industrielles existantes.

Parcs et espaces verts

- Consolider le réseau des parcs existants de manière à assurer une desserte optimale de la population de Bécancour.
- Favoriser l'accès et l'usage des différents plans d'eau sur le territoire de la ville, et tout particulièrement le fleuve Saint-Laurent, les rivières Godefroy, Gentilly et Bécancour et le lac Saint-Paul.
- Favoriser l'utilisation optimum de l'ancienne emprise du chemin de fer, entre St-Grégoire, Ste-Angèle et Gentilly sans exclure les autres secteurs, à des fins de parcs linéaires, de piste cyclable etc.

- Accroître l'accès au fleuve pour les activités nautiques.
- Favoriser l'implantation et l'aménagement d'un espace vert sur l'île Montesson, lequel pourrait servir de zone de transition entre le parc industriel et le périmètre d'urbanisation ainsi que sur la rive ouest de la rivière Bécancour face à la même île.
- Encourager l'implantation et l'aménagement de deux parcs de secteur, c'est-à-dire un à Sainte-Angèle (quai) et l'autre à Gentilly (à l'extrémité de la rue des Hirondelles).
- Amorcer la mise en valeur des rives du fleuve et des rivières Bécancour, Godefroy et Gentilly.
- Améliorer l'aménagement et diversifier l'éventail des activités offertes dans les parcs de secteur.
- Établir un réseau structuré d'espaces verts avec les éléments que sont la rivière Godefroy, la réserve écologique, la réserve indienne, la rivière Bécancour, la rivière Gentilly et l'île Montesson, le fleuve Saint-Laurent et le quai de Sainte-Angèle.
- Préserver des espaces verts tampons aux endroits opportuns, entre autres le long des autoroutes et des routes.
- Faire en sorte que les espaces publics soient bien aménagés et très visibles contribuant ainsi à améliorer l'image de qualité de vie.
- Limiter les coupes forestières le long des rivières identifiées dans le schéma d'aménagement et selon les normes dudit schéma ainsi que le long des routes publiques.

Fonction agricole

- Protéger et encourager l'émergence d'exploitations agricoles de toutes sortes.
- Améliorer, avec l'aide du ministère des Transports, la voirie tertiaire.
- Desservir, à long terme, les routes tertiaires avec le service d'aqueduc.
- S'assurer, lors des négociations avec la C.P.T.A.Q., que la protection des meilleures terres agricoles se réalise de façon à éviter des frictions avec l'établissement des autres fonctions.

Fonction communautaire

- Assurer une desserte maximale des services publics et institutionnels dans chaque secteur.
- Confirmer Gentilly comme pôle de services particuliers (C.L.S.C., M.R.C., Travail-Québec, Sûreté du Québec, Agriculture-Québec, etc.).
- Encourager la venue de services complémentaires en nombre suffisant (école primaire, école secondaire, services gouvernementaux, etc.).

Infrastructures routières et transport en commun

- Favoriser l'aménagement de la route 132 en route panoramique (aménagement, perspectives visuelles, cadre bâti, affichage).

- Favoriser l'amélioration du service de transport en commun vers Trois-Rivières.
- Améliorer la qualité de la voirie tertiaire dans la partie sud de la Ville.
- Favoriser l'amélioration de la sécurité routière sur les autoroutes 30 et 55 ainsi que le réaménagement de la route 132 près de Gentilly (entre la rivière et Gentilly) et près de la limite de la Ville (vers Nicolet).

Patrimoine naturel et historique

- Favoriser la conservation et la mise en valeur du caractère historique des différents secteurs.
- Favoriser la mise en place d'un réseau patrimonial mettant en valeur l'ensemble des composantes historiques de Bécancour.
- Favoriser la protection et la mise en valeur des berges du fleuve, de la rivière Bécancour, du lac Saint-Paul (réserve écologique) et de la rivière Gentilly par des mesures de protection sévères.
- Promouvoir le patrimoine historique et naturel.
- Identifier et protéger les bâtiments présentant un caractère patrimonial.
- Contrôler le déboisement abusif et protéger les ravages de chevreuils tel que précisé au schéma d'aménagement.

4.1.3 Orientations par secteur

Secteur Saint-Grégoire

- Confirmer la vocation résidentielle de l'ensemble du village et la vocation agricole du reste de ce secteur.
- Structurer des pôles commerciaux dans les axes des boulevards des Acadiens, Port-Royal et de l'avenue Arseneault.
- Confirmer la zone industrielle spécifique à l'intersection nord-ouest des autoroutes 30 et 55 où pourront être localisés industries légères et commerces à fortes contraintes.
- Accentuer le caractère institutionnel et récréatif du secteur.
- Profiter du phénomène de " banlieurisation " de Trois-Rivières pour attirer de nouveaux résidents.
- Diversifier la typologie résidentielle.
- Favoriser l'ouverture de fenêtres au fleuve et au lac St-Paul.

Secteur Précieux-Sang

- Favoriser le développement résidentiel du village et s'assurer que ce développement se fera en harmonie avec le caractère rural du reste du secteur.
- Confirmer la vocation agricole de l'ensemble du secteur.
- Maintenir et accentuer le caractère patrimonial particulier du village (architecture et paysage) et protéger le pont couvert.
- Améliorer la desserte routière du secteur Précieux-Sang.
- Améliorer la qualité de l'infrastructure routière tertiaire.

Secteur Sainte-Angèle

- Confirmer la vocation résidentielle du périmètre d'urbanisation.
- Favoriser la mise en valeur de l'ensemble de l'espace vert constitué par le quai de Sainte-Angèle et de ses abords.
- Améliorer la qualité du stock de logements déjà existants.
- Réserver une superficie près de l'ancienne meunerie à des fins d'industries sans contrainte.

Secteur Sainte-Gertrude

- Confirmer la vocation industrielle d'une partie du périmètre d'urbanisation en accentuant le développement de la zone industrielle de la rue des Châtaigniers et en complétant son aménagement.
- Favoriser le développement résidentiel entre la rue des Érables et l'église.
- Mise en valeur, à des fins récréatives, de la rivière Gentilly et consolidation des usages actuels compatibles le long de la même rivière, le tout selon le plan de mise en valeur de la rivière réalisé par "Bécantour".
- Planifier une piste cyclable (sentier de ski en hiver) reliant le village à la rivière Gentilly.
- Favoriser l'accès à la rivière Bécancour.
- Confirmer l'importance de l'agriculture hors du périmètre d'urbanisation.
- Soutenir d'avantage les efforts déjà considérables d'embellissement.

- Contrôler le développement des zones résidentielles surtout dans la partie nord-est du périmètre d'urbanisation.
- Améliorer la desserte routière de ce secteur.

Secteur Bécancour

- Attribuer au secteur Bécancour la vocation municipale de pôle récréatif et institutionnel.
- Confirmer un caractère commercial au secteur Bécancour axé sur la récréation, l'hôtellerie, la restauration et les services requis sur le Parc industriel, prévoir des espaces institutionnels et réserver une superficie adéquate à des fins résidentielles.
- Contrôler la construction dans les zones d'inondation à l'embouchure de la rivière Bécancour.
- Protéger le cadre architectural de l'avenue Nicolas-Perrot et le Manoir Montesson.

Secteur Gentilly

- Confirmer la vocation résidentielle du périmètre d'urbanisation.
- Revitaliser le pôle commercial dans l'axe des Hironnelles - boulevard Bécancour de façon à améliorer l'image physique de ce pôle.
- Accroître l'influence commerciale de Gentilly par rapport aux municipalités environnantes.
- Confirmer Gentilly comme pôle multifonctionnel de services.
- Confirmer dans les limites du périmètre d'urbanisation une zone pouvant accueillir les industries légères.
- Consolider les zones récréatives (près du fleuve, golf, Moulin Michel, rivière du Moulin) et privilégier un

accès au fleuve pour bateau à l'extrémité est des terrains de l'usine Laprade.

- Confirmer la vocation agricole hors du périmètre d'urbanisation.

4.2 Les grandes affectations du sol et les densités de son occupation

Les affectations du sol traduisent les vocations des différentes parties du territoire aptes à satisfaire les orientations d'aménagement. Les affectations sont indiquées aux plans annexés au présent rapport.

Le règlement de zonage précisera les usages autorisés par zone selon des normes et prescriptions particulières et adaptées à chaque secteur.

Finalement, il est à noter que les utilités publiques (lignes de transport d'énergie, infrastructures municipales, etc...) les parcs, zones tampons et aires d'embellissement sont permis partout sur le territoire de la municipalité.

4.2.1 L'affectation agricole (A)

La densité d'occupation dans l'affectation agricole est faible, compte tenu de l'absence de services (égout et aqueduc) sur la plus grande partie de l'affectation ou de l'existence que de l'aqueduc sur certaines routes.

Les usages permis dans l'affectation agricole sont:

- Les exploitations agricoles y compris la ou les résidences qui y sont rattachées;
- les exploitations forestières et sylvicoles;
- les industries légères reliées à l'exploitation et à la transformation des produits agricoles et forestiers;
- les commerces agro-forestiers;
- les résidences de basse densité;
- les sites d'extraction (carrières, sablières);
- les sites de protection du patrimoine bâti et naturel;

- les sites de protection d'habitat faunique;
- les sites de récréation extensive;
- les commerces de gros et de détail reliés à l'exploitation agricole et forestière;
- les résidences de villégiature.

4.2.2 L'affectation résidentielle (H)

L'affectation résidentielle se divise en trois densités:

1- l'affectation résidentielle basse densité (H_1) comprenant:

- unifamiliale isolée;
- unifamiliale jumelée;
- unifamiliale en rangée;
- maison-mobile (à Sainte-Gertrude et Gentilly seulement);

2- l'affectation résidentielle moyenne densité (H_2) comprenant:

- unifamiliale en rangée;
- bifamiliale isolée, jumelée et en rangée;
- trifamiliale isolée, jumelée et en rangée;

3- l'affectation résidentielle forte densité (H_3) comprenant:

- l'affectation résidentielle moyenne densité (H_2);
- multifamiliale de 4 logements et plus, isolée, jumelée et en rangée;

Il est à noter que l'on peut retrouver une mixité dans l'affectation résidentielle.

Les usages des affectations communautaires P_1 (institutionnelles et administratives) et P_4 (conservation) peuvent se retrouver selon les besoins, dans l'affectation résidentielle.

De plus, l'affectation résidentielle comprend des superficies où seront obligatoires des plans d'aménagement d'ensemble. Ces superficies seront spécifiées au plan de zonage de la Ville.

Finalement en fonction des articles 21.2.4, 21.2.6 et 21.3.2 du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour qui reconnaissent dans l'affectation AG-1-F0:

- a) les droits acquis et les privilèges découlant de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c.P-41.1);
- b) les aires résidentielles déjà construites à l'adoption du schéma et les aires jouissant de la présence des réseaux d'aqueduc et d'égout;
- c) la villégiature et le résidentiel sur des terres jugées non exploitables et ne nuisant pas à la fluidité des routes régionales;

des affectations résidentielles (H) sont reconnus en périphérie immédiate du périmètre d'urbanisation de Bécancour (entre l'autoroute 30 et la rue Desormeaux) et de la Seigneurie Godefroy (à l'embouchure de la rivière Godefroy).

4.2.3 L'affectation commerciale (C)

L'affectation commerciale de toute densité comprend les usages suivants:

Les commerces de détail et de services, les commerces artériels légers, les commerces artériels lourds et les services pétroliers. Notons que les commerces artériels lourds et les services pétroliers sont autorisés qu'aux endroits propices, par exemple le long des routes importantes et autoroutes et à distance, si possible, des zones résidentielles. Si non, une zone tampon est alors nécessaire pour amoindrir leurs présences.

De plus, l'affectation commerciale comprend, selon les caractéristiques et la compatibilité du milieu, l'affectation résidentielle (H) et l'affectation communautaire (P).

Finalement, en fonction des articles 21.2.4, 21.2.6 et 21.3.2. du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour qui reconnaissent dans l'affectation AG-1-F0:

- a) les droits acquis et les privilèges découlant de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c.P-41.1);
- b) les aires de développement déjà construites au moment de l'adoption du schéma et les aires jouissant des réseaux d'aqueduc et d'égout;
- c) certaines formes de commerces;

des affectations commerciales sont reconnus aux endroits suivants:

1. De part et d'autres du boulevard Port-Royal (près de l'autoroute 30);
2. De part et d'autres du boulevard des Acadiens (près du chemin de fer à St-Grégoire;

3. Sur une partie du lot 88 , de part et d'autre du boulevard Bécancour à l'entrée de St-Angèle de Laval;
4. Le long de la rue Désilets à Bécancour.

4.2.4 L'affectation industrielle (I)

L'affectation industrielle (I), de toute densité, comprend 4 sous-affectations:

- 1- L'affectation industrielle (I) comprend:
 - les exploitations forestières et sylvicoles en dehors des périmètres d'urbanisation;
 - les industries lourdes sur les propriétés de la S.P.I.P.B., d'Hydro-Québec et d'E.A.C.L.;
 - les industries légères;
 - les usages de l'affectation commerciale (C) (sauf l'affectation résidentielle (H)) reliés aux besoins des industries ou à la mission de la S.P.I.P.B., d'Hydro-Québec et d'E.A.C.L.;
 - les sites d'extraction (carrières et sablières) hors des périmètres d'urbanisation;
 - les sites de protection d'habitat faunique;
 - l'affectation communautaire (P) (sauf l'habitation) lorsque reliée aux besoins des industries ou à la mission de la S.P.I.P.B., d'Hydro-Québec et d'E.A.C.L.

- 2- L'affectation industrielle de dépôt de déchets (I_2) comprend les sites de dépôt de déchets dangereux, spéciaux et secs.
- 3- L'affectation industrielle de dépôt, de traitement, d'élimination et d'enfouissement de déchets dangereux, spéciaux et secs (I_3).
- 4- L'affectation industrielle de dépôt de déchets domestiques (I_4).

Il peut y avoir mixité entre les 4 sous-affectations mais uniquement sur les terrains exclus de la zone agricole et situés entre le haut du talus du 2ème rang du Fief Cournoyer, la limite des secteurs Bécancour et Gentilly, la limite du rang des terres de travers du Fief Cournoyer, la limite de la zone agricole et la rue Louis-Riel.

Finalement, en fonction des articles 21.2.4, 21.2.6. et 21.3.2 du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour qui reconnaissent, dans l'affectation AG-1-FO:

- a) les droits acquis et les privilèges découlant de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c.P-41.1);
- b) les aires de développement déjà construites au moment de l'adoption du schéma et les aires jouissant de la présence des réseaux d'acqueduc et d'égout;
- c) certaines formes d'industries;

Des affectations industrielles sont reconnues aux endroits suivants:

1. dans le périmètre délimité par l'autoroute 55, l'autoroute 30, le lot 66 du cadastre de Saint-Grégoire et le boulevard Bécancour à St-Grégoire;
2. sur une partie des lots 133 et 134 au bout de la rue des Châtaigniers à St-Gertrude.

4.2.5 L'affectation communautaire (P)

L'affectation communautaire (P) se divise en 4 sous-affectations de toute densité:

- 1- l'affectation communautaire institutionnelle et administrative (P_1) soit, par exemple, les églises, hôpitaux, H.L.M., résidences pour personnes âgées, cimetière, institution d'enseignement, édifices d'organismes publics et parapublics, caisses populaires;
- 2- l'affectation communautaire récréation (P_2) soit, par exemple, les parcs jardin communautaire, golf et site de récréation, centre communautaire, bibliothèque;
- 3- l'affectation communautaire utilité publique (P_3), soit les centres de distributions téléphoniques, des centrales ou sous-station de distribution électrique, les usines de filtration, les usines d'assainissement et d'épuration et les puits communautaires de captage d'eau;
- 4- l'affectation communautaire conservation (P_4), soit les parcs écologiques, les réserves écologiques et les bâtiments patrimoniaux.

Il peut y avoir mixité entre les 4 sous-affectations communautaires.

4.3 Les principes généraux d'aménagement

Le plan d'urbanisme représente un travail de concertation entre les divers intervenants sur cette richesse qu'est le sol. Il est donc essentiel qu'on le respecte et si une modification était nécessaire avant cinq ans, qu'elle soit étudiée en profondeur par le Comité consultatif d'urbanisme. Les principes généraux d'aménagement sont les suivants :

1- Respect et amélioration de la qualité de vie des résidents

La mise en application de ce principe sera rendue possible par l'identification des affectations du territoire, tant en milieu agricole qu'en milieu urbain. De plus, pour ce dernier, le respect et l'amélioration de la qualité de vie dépendent du juste partage des espaces réservés aux diverses fonctions urbaines (habitations, commerces, parcs, etc.) tout en évitant les frictions entre elles.

2- Protection et mise en valeur des ressources du milieu naturel

La municipalité possède des éléments naturels intéressants offrant des potentiels à plusieurs niveaux tels les sols agricoles, les forêts et les cours d'eau. L'environnement de ces différents milieux doit être protégé de toute implantation incompatible avec la nature même de ceux-ci.

3- Respect des orientations régionales exprimées par la M.R.C.

Le processus de planification du territoire de la Ville de Bécancour prend sa base dans le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Bécancour, élaboré en collaboration par l'ensemble des municipalités membres. Le respect des orientations régionales est donc primordial et entre dans la logique du travail déjà amorcé.

4.4 Les interventions particulières

Le plan d'urbanisme établit un programme d'interventions définissant les projets à réaliser afin d'atteindre les objectifs exprimés par les grandes orientations d'aménagement. Quatre interventions générales sont importantes soient:

- l'amélioration de l'éclairage public dans les noyaux urbain;
- l'amélioration, avec la collaboration du ministère des Transports, de la voirie tertiaire;
- l'assainissement des eaux usées.
- le soutien du développement durable sous tous ces aspects et de la protection de l'environnement.

Les interventions par secteur sont les suivantes:

4.4.1 Secteur Saint-Grégoire

Interventions prioritaires :

- Réaménager la place de l'église et le parc central situés entre l'église et l'école.
- Restructurer le réseau routier en assurant une meilleure desserte au centre du village, à proximité du parc des loisirs et en aménageant des aires de stationnement.
- Entreprendre le programme de revitalisation du pôle central.
- Appliquer des programmes de restauration résidentielle et de rénovation de façade au coeur du village et prioritairement sur les boulevards des Acadiens et Port-Royal.
- Finaliser le réseau pédestre sur les grandes artères (boulevard Port-Royal et des Acadiens).

Autres interventions:

- Encourager la mise en place d'un marché agricole public.
- Donner une vocation résidentielle aux terrains situés à l'arrière de l'église et de l'école tout en préservant l'espace nécessaire pour un parc municipal important.
- Protéger le patrimoine immobilier surtout au coeur du village.
- Favoriser la mise en place de nouveaux parcs de voisinage.
- Préserver la voie du CN à des fins de rue.

4.4.2 Secteur Précieux-Sang**Interventions prioritaires :**

- Aménager le boulevard Danube afin de mettre en valeur son caractère de voie panoramique et améliorer la desserte entre Précieux-Sang et l'autoroute 30.

Autre intervention :

- Compléter l'aménagement du parc de l'école.
- Améliorer l'accès de la route menant au pont couvert.

4.4.3 Secteur Sainte-Angèle

Interventions prioritaires :

- Aménager des espaces de stationnement sur le boulevard Bécancour surtout à l'entrée ouest du secteur.
- Aménager le quai de Sainte-Angèle à des fins touristiques.

Autres interventions :

- Réorganiser la zone commerciale à proximité du quai de Sainte-Angèle.
- Structurer le réseau routier de façon à assurer un lien entre les différents îlots résidentiels, surtout dans le secteur arrière du village.
- Mettre en valeur le mont Bénilde et assurer sa liaison avec le quai de Sainte-Angèle via l'emprise du Canadien National.
- Structurer la place de l'école actuellement.

4.4.4 Secteur Sainte-Gertrude

Interventions prioritaires :

- Créer un nouvel axe de desserte à l'ouest de la zone industrielle entre la caserne des pompiers et la rue des Pins.
- Structurer le noyau industriel et commercial de façon à réduire au minimum la pollution sous toutes ses formes.

Autre intervention :

- Consolider le développement résidentiel de la rue des Chênes en limitant notamment l'expansion de la zone de maisons mobiles.

4.4.5 Secteur Bécancour

Interventions prioritaires :

- Réaménager les espaces vacants près de l'Hôtel de Ville et du garage municipal à des fins publiques et communautaires.
- De concertation avec les paliers gouvernementaux et les personnes impliquées, sécuriser les berges et les superficies périphériques de la rivière Bécancour afin de minimiser les risques d'inondation et d'érosion et leurs conséquences inhérentes.
- Contrôler la construction dans les zones d'inondation le long de la rivière Bécancour.
- Aménager les berges de la rivière Bécancour afin d'assurer une continuité entre l'île Montesson, les espaces verts près de l'Hôtel de Ville et les centres communautaires.

Autres interventions :

- Préserver une zone transitoire d'usages entre le Parc Industriel et la limite d'expansion du périmètre d'urbanisation de Bécancour de façon à minimiser les impacts négatifs et la pollution sous toutes ses formes.

- Favoriser le développement récréo-touristique de la rivière Bécancour.
- Encourager la création d'un espace vert à l'île Montesson.
- Favoriser la construction d'un complexe sportif multifonctionnel.
- Favoriser la création de deux pôles commerciaux: un à la sortie est du pont de Bécancour, l'autre du côté de l'autoroute 30 dans le prolongement de la rue Désilets.
- Rehausser la qualité visuelle du site du garage municipal.
- Réaménagement et amélioration de l'avenue Nicolas-Perrot entre l'autoroute 30 et le boulevard Bécancour.

4.4.6 Secteur Gentilly

Interventions prioritaires :

- Entreprendre le réaménagement du pôle central y compris la place de l'église et les terrains adjacents en y effectuant un traitement architectural, en facilitant la circulation, le stationnement et la livraison, et en créant une ambiance commerciale animée.
- Accentuer les développements commerciaux aux entrées est et ouest du secteur Gentilly, en créant notamment une nouvelle desserte routière (continuité de la rue Centaur et la rue de l'Albatros).
- Aménager un parc en bordure du fleuve Saint-Laurent dans le prolongement de l'avenue des Hirondelles.

Autres interventions :

- Maintenir la diversité de la typologie résidentielle.
- Augmenter la qualité architecturale et esthétique des nouvelles constructions.
- Favoriser la mise en place de nouveaux parcs de voisinage.
- Aménager et protéger les éléments patrimoniaux et architecturaux sur l'avenue des Hirondelles et plus particulièrement le cimetière, ainsi que le Moulin Michel.
- Acquérir des terrains dans la zone industrielle prévue.

5.0 RÉFÉRENCES

- COPERS, Répertoire des entreprises du territoire du COPERS, 1987-1988, Conseil de promotion économique de la rive-sud inc..
- DANIEL ARBOUR ET ASSOCIÉS, Dossier urbain - Ville de Bécancour, rapport final, novembre 1986.
- ECONOSULT, Diagnostic sur le développement économique de Bécancour, septembre 1988.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1.
- HAMEL, BEAULIEU ET ASSOCIÉS, Exploitation des sablières et voirie tertiaire - Ville de Bécancour, mars 1989.
- MAPAQ, Statistiques agricoles, Bureau de renseignements agricoles, Bécancour (Gentilly) Qc, compilation spéciale, juin 1989.
- MARANDA, R., Levé géotechnique de la région de Bécancour, rapport d'étude et carte d'aptitude, Gouvernement du Québec, Ministère des Richesses naturelles, Direction générale des Mines, 1977.
- MRC DE BÉCANCOUR, Portrait de la Municipalité régionale de comté de Bécancour, septembre 1983.
- MRC DE BÉCANCOUR, Schéma d'aménagement - Règlement no 52 - 11 février 1988, schéma d'aménagement et annexes, février 1988.
- MUNICONSULT, Stratégie de développement industriel - Ville de Bécancour, rapport final, mai 1989.
- SPICQ, Parc industriel et portuaire de Bécancour, document d'information, Société du Parc industriel du Centre du Québec.
- STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada, 1971, 1976, 1981 et 1986.

VILLE DE BÉCANCOUR, diverses cartes et différents documents d'information.

VILLE DE BÉCANCOUR, sommaire du rôle d'évaluation foncière, exercice financier 1990.

VILLE DE BÉCANCOUR, statistiques de population, 1965-1987.

VILLE DE BÉCANCOUR, statistiques des permis de construction, 1985-1990.

ANNEXE I

PROGRAMME TRIENNAL DES TRAVAUX PERTINENTS
AU PLAN D'URBANISME

Municipalité: VILLE DE BECANCOUR

(Nom officiel)

13131310
(Code géographique)

Page 1

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
ANNÉES 1991-1992-1993

PT-1

État des dépenses par projet

Numéro du projet	Titre	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation					Dépenses ultérieures au programme	Total du projet
		Dépenses au 31 / 12 / 90	PROGRAMME TRIENNAL			Total 1991-92-93		
			1991	1992	1993			
815101011	ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES (P.A.E.Q.)		15 000 \$	500 000 \$	1 500 000 \$		2 015 000 \$	
817101017	GARAGE MUNICIPAL			200 000 \$	150 000 \$	50 000 \$	400 000 \$	
818101012	RESEAU D'AQUEDUC / MONTESSON				165 000 \$		165 000 \$	
819101013	CAMION 6 ROUES (#62)		55 000 \$				55 000 \$	
819101016	REFECTION NICOLAS-PERROT (Autoroute 30 @ 132)				500 000 \$		500 000 \$	
910101013	AQUEDUC - RUE DES MERISIERS (6.1 km)			500 000 \$			500 000 \$	
910101014	AQUEDUC - BOUL. DANUBE NORD (Réserve à Aut.30)			175 000 \$			175 000 \$	
910101015	AQUEDUC - NICOLAS-PERROT (L-Riel @ des Ormes) 1.7km				400 000 \$		400 000 \$	
910101016	AQUEDUC - NICOLAS-PERROT (Ormes @ Merisiers)					400 000 \$	400 000 \$	
910101017	AQUEDUC - (Cent. Traitement d'eau @ S.P.I.C.Q.)					5 000 000 \$	5 000 000 \$	
910101019	REFECTION - DES ACADIENS (Port-Royal @ voie ferrée)			200 000 \$			200 000 \$	
910101110	PLUVIAL - PORT-ROYAL (Voie ferrée @ Breault)					200 000 \$	200 000 \$	
910101111	NETTOYEUR D'EGOUT			250 000 \$			250 000 \$	
910101116	PARC INDUSTRIEL 30/55 - PHASES I ET II		300 000 \$				300 000 \$	
910101117	PLUVIAL & AQUEDUC - HIRONDELLES (Milans @ Const)MIO					200 000 \$	200 000 \$	
	TOTAL (1)		370 000 \$	1 825 000 \$	2 715 000 \$	5 850 000 \$	10 760 000 \$	

(1) Si le tableau comprend plus d'une page, ne pas inscrire de totaux partiels.

Important: On doit s'assurer que le total de chaque colonne est le même sur les tableaux PT-1, PT-2 et PT-3.

Municipalité: VILLE DE BECANCOUR

(Nom officiel)

3 3 3 2 0

(Code géographique)

Page 2

**PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
ANNÉES 1991-1992-1993**

PT-1

État des dépenses par projet

Numéro du projet	Titre	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation					Dépenses ultérieures au programme	Total du projet
		Dépenses au 31/12/90	PROGRAMME TRIENNAL			Total 1991-92-93		
			1991	1992	1993			
910101119	BOUL. PARC INDUSTRIEL - PROTECTION CATHODIQUE (6.0 km)		100 000 \$	100 000 \$			200 000 \$	
910101210	RESEAU D'EGOUT - RUE DES CHENES					125 000 \$	125 000 \$	
910101211	RESERVOIR D'APPOINT - STATION SURPRESS (Ste-Gertrude)		50 000 \$				50 000 \$	
910101212	DOMAINE BERGERON (ARCO) BECANCOUR		300 000 \$				300 000 \$	
910101214	SOSEX - PARC INDUSTRIEL (Gentilly)		100 000 \$				100 000 \$	
910101215	VOIRIE TERTIAIRE		200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	600 000 \$	1 200 000 \$	
911101012	RESEAU D'AOUEDUC / NICOLAS-PERROT (o.6 km)		75 000 \$				75 000 \$	
911101013	AOUEDUC - RUE DES GLAIEULS (Ste-Angèle)		350 000 \$				350 000 \$	
911101014	AOUEDUC - DES ORMES (Hêtres & St-Sylvère)				300 000 \$		300 000 \$	
911101015	RELOCALISATION HORS-SOL (Stat. Suppression Gentilly)		50 000 \$				50 000 \$	
911101016	TROTTOIRS & BORDURES (Phase IV)		150 000 \$	150 000 \$			300 000 \$	
911101017	RECONSTRUCTION DE RUES & ROUTES		200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$		600 000 \$	
911101019	PARC INDUSTRIEL (LEMAY-BEC)			150 000 \$			150 000 \$	
911101110	RACC. EGOUT / PARC INDUSTRIEL 30/55 + LEMAY-BEC			300 000 \$			300 000 \$	
911101111	AOUEDUC - DANUBE SUD (De St-Laurent @ Tamise)			40 000 \$	110 000 \$		150 000 \$	
	TOTAL (1)		1 575 000 \$	1 140 000 \$	810 000 \$	725 000 \$	4 250 000 \$	

(1) Si le tableau comprend plus d'une page, ne pas inscrire de totaux partiels.

Important: On doit s'assurer que le total de chaque colonne est le même sur les tableaux PT-1, PT-2 et PT-3.

ANNEXE 1

PLAN D'URBANISME

NUMÉRO 7

(ARTICLE 2)



REGLEMENT NUMERO 470

Règlement concernant le plan
d'urbanisme.

CONSIDERANT que le Conseil municipal juge à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bécancour d'adopter un plan d'urbanisme;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le Conseiller Jacques Blondin à la séance du 3 décembre 1990;

CONSIDERANT qu'une consultation sur le projet de règlement a été tenue les 24, 28 et 29 janvier 1991 et le 12 février 1991.

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR EDICTE CE QUI SUIT:


ARTICLE I

Le Conseil municipal adopte le plan d'urbanisme ainsi que la cartographie d'accompagnement (plans numéros 1 à 7) pour son territoire, tel que préparé par la firme "Le Groupe Sogestec Inc.", le tout montré à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE II

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOpte LE 25 MARS 1991 PAR LA RESOLUTION NUMERO 91-146.



MAIRE



ASSISTANT-GREFFIER

RÈGLEMENT NUMERO 515



Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin de permettre, dans l'affectation communautaire, les bureaux d'affaires et de professionnels uniquement dans les périmètres d'urbanisation.

CONSIDERANT que le Conseil municipal juge à propos et dans l'intérêt de la Ville de modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le Conseiller, Gilles Comeau à la séance régulière du 7 octobre 1991;

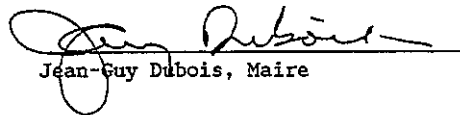
LE CONSEIL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR ÉDICTE CE QUI SUIT:

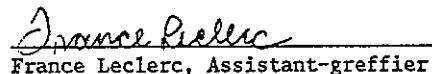
1. L'article 4.2.5, page 61 du plan d'urbanisme de la Ville de Bécancour, tel qu'adopté par le règlement numéro 470 est modifié par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant;

«L'affectation communautaire (P) peut inclure uniquement dans les périmètres d'urbanisation, les bureaux d'affaires et de professionnels.»

2. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOpte LE 16 DÉCEMBRE 1991 PAR LA RESOLUTION NUMERO 91-616.


Jean-Guy Dubois, Maire


France Leclerc, Assistant-greffier

RÈGLEMENT NUMÉRO 546



Règlement modifiant de nouveau le plan d'urbanisme afin de créer une nouvelle affectation I₅ (dépôt de déchets spéciaux) et de l'autoriser sur une partie des lots 64 et 65, secteur St-Grégoire.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge à propos et dans l'intérêt de la Ville de modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 21-04-92 par Monsieur le conseiller Gabriel Commings;

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR ÉDICTE CE QUI SUIT :

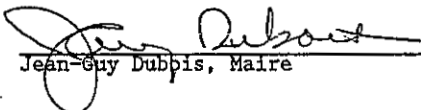
1. Le texte du plan d'urbanisme de la Ville de Bécancour, tel qu'adopté par le règlement numéro 470 est de nouveau modifié comme suit :

- a) par le remplacement, du chiffre «4» par le chiffre «5» à la première ligne du premier alinéa de l'article 4.2.4, page 59;
- b) par l'ajout du nouveau paragraphe 5 suivant à la fin du premier alinéa de l'article 4.2.4, page 60 :
«5 - L'affectation industrielle de dépôt de déchets spéciaux (I₅).»

2. Le plan d'urbanisme no. 7 daté de mars 1991 à l'échelle 1:20000 est modifié en permettant l'affectation I₅ sur une partie des lots 64 et 65 du cadastre de St-Grégoire, secteur St-Grégoire, entre la rue Gauthier et l'emprise de l'autoroute 30, le tout tel que montré à l'annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante.

3. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE 15 JUIN 1992 PAR LA RÉOLUTION No 92-269.


Jean-Guy Dubois, Maire


France Leclerc, Assistant-Greffier

RÈGLEMENT NUMÉRO 557



RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 546 INTITULÉ "RÈGLEMENT
MODIFIANT DE NOUVEAU LE PLAN
D'URBANISME AFIN DE CRÉER UNE
NOUVELLE AFFECTATION I₃ (DÉPÔT DE
DÉCHETS SPÉCIAUX) ET DE L'AUTORISER
SUR UNE PARTIE DES LOTS 64 ET 65,
SECTEUR ST-GRÉGOIRE".

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge à propos et dans l'intérêt de la Ville de
modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 8 septembre 1992 par M. le Conseiller
Henri Boudreau.

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR ÉDICTE CE QUI SUIT:

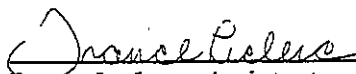
1° Le règlement numéro 546 intitulé "Règlement modifiant de nouveau le plan
d'urbanisme afin de créer une nouvelle affectation I₃ (dépôt de déchets spéciaux)
et de l'autoriser sur une partie des lots 64 et 65, secteur St-Grégoire" est
abrogé.

2° Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE 5 OCTOBRE 1992 PAR LA RÉSOLUTION

NUMÉRO 92-454.


Jean-Guy DuBois, Maire


France Leclerc, Assistante-greffière



RÈGLEMENT NUMÉRO 589

Règlement modifiant le plan d'urbanisme dans le secteur Précieux-Sang afin d'agrandir l'affectation commerciale à même l'affectation résidentielle sur une partie du lot 695 du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge à propos et dans l'intérêt de la Ville de modifier son plan d'urbanisme dans le secteur Précieux-Sang;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par Monsieur le Conseiller Gabriel Cummings à la séance du 7 juin 1993;


LE CONSEIL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR ÉDICTE CE QUI SUIT:

1. Le plan numéro 5, à l'échelle 1:2500, du plan d'urbanisme de la Ville de Bécancour, tel qu'adopté par le règlement numéro 470, est remplacé par le nouveau plan numéro 5, tel que montré à l'annexe I du présent règlement, pour en faire partie intégrante.

2. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE 7 SEPTEMBRE 1993 PAR LA RÉSOLUTION-

NUMÉRO 93-416


Jean-Guy Dubois, Maire


France Leclerc, Assistant-Greffier

ANNEXE I

(ARTICLE 1)



RÈGLEMENT NUMÉRO 591

Règlement modifiant le plan d'urbanisme dans le secteur Bécancour afin de modifier une partie de l'affectation commerciale sur une partie du lot 486 du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour, en créant une nouvelle affectation résidentielle

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge à propos et dans l'intérêt de la Ville de modifier son plan d'urbanisme dans le secteur Bécancour;

CONSIDÉRANT qu'un avis de Motion du présent règlement a été régulièrement donné par Monsieur le Conseiller Jean-Marie Dionne à la séance du 7 juin 1993;


LE CONSEIL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR ÉDICTE CE QUI SUIT:

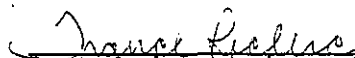
1. Le plan numéro 2, à l'échelle 1:2500, du plan d'urbanisme de la Ville de Bécancour, tel qu'adopté par le règlement numéro 470, est remplacé par le nouveau plan numéro 2, tel que montré à l'annexe I du présent règlement, pour en faire partie intégrante.

2. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE 7 SEPTEMBRE 1993 PAR LA RÉSOLUTION

NUMÉRO 93-418


Jean-Guy Dubois, Maire


France Leclerc, Assistant-Greffier

A N N E X E I

(ARTICLE 1)



RÈGLEMENT NUMÉRO 598

Règlement modifiant le plan d'urbanisme dans le secteur Bécancour afin de modifier l'affectation résidentielle sur le lot 731-19 et une partie du lot 731-20 du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour en créant une nouvelle affectation communautaire

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge à propos et dans l'intérêt de la Ville de modifier son plan d'urbanisme dans le secteur Bécancour;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par M. Gabriel Cummings le 16 juillet 1993;

EN CONSÉQUENCE :

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR ÉDICTE CE QUI SUIT:

1. Le plan numéro 2, à l'échelle 1:2500, du plan d'urbanisme de la Ville de Bécancour, tel qu'adopté par le règlement numéro 470, est remplacé par le nouveau plan numéro 2, tel que montré à l'annexe I du présent règlement, pour en faire partie intégrante.

2. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE 9 AOÛT 1993 PAR LA RÉSOLUTION

NUMÉRO 93-367


Jean-Guy Dubbis, Maire


France Leclerc, Assistant-Greffier

ANNEXE I

(ARTICLE 1)



RÈGLEMENT NUMÉRO 608

Règlement abrogeant le règlement numéro 589 intitulé : "Règlement modifiant le plan d'urbanisme dans le secteur Précieux-Sang afin d'agrandir l'affectation commerciale à ~~même~~ l'affectation résidentielle sur une partie du lot 695 du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge à propos et dans l'intérêt de la Ville de modifier son plan d'urbanisme;

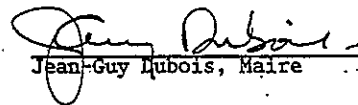
CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Monsieur le Conseiller Jean-Marie Dionne le 27 septembre 1993;

EN CONSÉQUENCE

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR ÉDICTE CE QUI SUIT:

1. Le présent règlement abroge le règlement numéro 589.
2. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE 6 DÉCEMBRE 1993 PAR LA RÉOLUTION
NUMÉRO 93-552


Jean-Guy Dubois, Maire


France Leclerc, Assistant-Greffier



RÈGLEMENT NUMÉRO 609

Règlement abrogeant le règlement numéro 591 intitulé : "Règlement modifiant le plan d'urbanisme dans le secteur Bécancour afin de modifier une partie de l'affectation commerciale sur une partie du lot 486 du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour, en créant une nouvelle affectation résidentielle."

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge à propos et dans l'intérêt de la Ville de modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Monsieur le Conseiller Jean-Marie Dionne le 27 septembre 1993;


EN CONSÉQUENCE

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR ÉDICTE CE QUI SUIT:

1. Le présent règlement abroge le règlement numéro 591.
2. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE 6 DÉCEMBRE 1993 PAR LA RÉSOLUTION

NUMÉRO 93-553


Jean-Guy Dubois, Maire


France Leclerc, Assistant-Greffier



RÈGLEMENT NUMÉRO 680

Règlement modifiant le règlement numéro 470 concernant le plan d'urbanisme afin de créer une nouvelle affectation résidentielle (R) toute densité sur une partie des lots 87 et 88 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Angèle-de-Laval, le long du fleuve

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge à propos et dans l'intérêt de la Ville de modifier son règlement de zonage numéro 334;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par Madame la Conseillère Carmen L. Pratte à la séance du 5 décembre 1994;


LE CONSEIL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR ÉDICTE CE QUI SUIT:

1. Le plan d'urbanisme numéro 3 (secteur Ste-Angèle-de-Laval) à l'échelle 1:2500, du règlement concernant le plan d'urbanisme numéro 470 est remplacé par le nouveau plan d'urbanisme numéro 3, à la même échelle, tel que montré à l'annexe I pour en faire partie intégrante du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE 9 JANVIER 1995 PAR LA RÉSOLUTION

NUMÉRO 95-017


Jean-Guy Dubois, maire


France Leclerc, greffier

-ANNEXE I
(Article 1)



RÈGLEMENT NUMÉRO 688

Règlement modifiant le plan d'urbanisme du secteur St-Grégoire afin d'agrandir l'affectation résidentielle (H) à même une partie de l'affectation agricole (A), le long du boulevard Port-Royal

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge à propos et dans l'intérêt de la Ville de modifier son règlement concernant le plan d'urbanisme numéro 470;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Henri Boudreau à la séance du 5 septembre 1995;


LE CONSEIL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR ÉDICTE CE QUI SUIT:

1. Le plan d'urbanisme numéro 4 du secteur St-Grégoire, à l'échelle 1:2500, est remplacé par le nouveau plan d'urbanisme numéro 4 à la même échelle, tel que montré à l'annexe I pour faire partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ 4 DÉCEMBRE 1995 PAR LA RÉOLUTION

NUMÉRO 95-502


Maurice Richard, maire


France Leclerc, greffier

ANNEXE I
(Article 1)

RÈGLEMENT NUMÉRO 908



**Règlement modifiant le règlement
numéro 470 concernant le Plan
d'urbanisme, secteur Sainte-
Angèle-de-Laval**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge à propos et dans l'intérêt de la Ville de modifier son Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par madame la conseillère Lise Blanchette, à la séance du 3 décembre 2001;

EN CONSÉQUENCE

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR ÉDICTE CE QUI SUIT:

Article 1

La cartographie numéro 3 « Plan d'urbanisme » à l'échelle 1 : 2500 pour le secteur Sainte-Angèle-de-Laval est modifiée pour incorporer une partie de l'affectation H « Résidentielle » dans l'affectation A « Agricole » sur une partie des lots 80, 82, 82-2, et 83-2 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Laval, le tout tel que montré à l'annexe I qui fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LE 14 JANVIER 2002 PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 02-008.

Maurice Richard, maire

Jules Thibeault,
Directeur général et greffier adjoint

ANNEXE I
Article 1